

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Patrick SOULÉ, Maire de CERONS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2019

**Etaient présents** : MM. Jean-Patrick SOULÉ, Michel ARMAGNACQ, Mme Maguy PEYRONNIN, M. Jean-Jacques DUBOIS, Mme Corinne BOURCHEIX, MM. CLAMOUR Jean-Noël, Yannick LEGLISE, Eric JAUMET, M. Thierry ALLARD, Mmes Muriel LACAZE, Céline PEYRONNIN, MM. Frédéric EXPERT, Julien LE TACON, Mme Tatiana BOURGUIGNON

**Absents représentés** : Marie-France LE ROUX par Michel ARMAGNACQ  
Karine PRIVAT par Muriel LACAZE  
Jean LATRY par Jean-Noël CLAMOUR

**Absents** : Mme Gaëlle GENVRIN, M. Xavier FLEURY

**Secrétaire de séance** : Corinne BOURCHEIX

### **PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance.

### **ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- - FDAEC
- - Demande subvention Conseil Départemental enfouissement du réseau Orange RD 1113
- - Demande subvention Conseil Départemental travaux rénovation salle omnisports
- - Demande subvention Conseil Départemental au titre du Patrimoine Rural Non Protégé
- - Demande subvention SDEEG travaux éclairage public RD 1113
- - Décisions modificatives
- - Adelfa
- - Effacements de dettes
- - Convention CAP 33

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Motion en faveur de la Mission Locale
- Motion concernant les projets de réorganisation de la DGFIP

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout de ces délibérations à l'ordre du jour.

**22/2019 – F.D.A.E.C.**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental.

La réunion cantonale présidée par Monsieur le Conseiller Départemental a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 14 437.00 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser en 2019 l'opération suivante :

- Travaux de voirie au quartier Bergès pour un montant de 19 524.50 € HT soit 23 429.40 € TTC.
- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 14 437 € au titre des autres investissements,
- d'assurer le financement complémentaire pour 8 992.40 €.

Le Maître d'ouvrage s'engage à se conformer aux critères de développement durable définis par le Conseil Départemental.

**23/2019 – DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL ENFOUISSEMENT RESEAU ORANGE RD 1113**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour aider au financement des travaux d'enfouissement du réseau Orange sur la RD 1113 pour un montant de 24 462.18 € HT soit 29 034.55 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau Orange sur la RD1113,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,
- d'approuver le plan de financement suivant :

Montant HT :	24 462.18 €
Dépense subventionnable	80 000.00 €
Subvention sollicitée (25 % + CDS 1.07)	6 543.63 €
Fonds propres ou emprunt	22 490.92 €
Total TTC	29 034.55 €

Le Maître d'ouvrage s'engage à se conformer aux critères d'éco-conditionnalité de développement durable définis par le Conseil Départemental.

Ces crédits sont prévus au budget unique 2019 à l'opération 139.

**Madame Gaëlle GENVRIN arrive en cours de séance et prend part aux votes des délibérations.**

**24/2019 – DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL RENOVATION SALLE OMNISPORTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour aider au financement des travaux de rénovation de la salle omnisports pour un montant de 69 454.20 € HT soit 83 341.05 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser les travaux de rénovation de la salle omnisports,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,
- d'approuver le plan de financement suivant :

Montant HT :	73 338.04 €
Dépense subventionnable	150 000.00 €
Subvention sollicitée (35 % + CDS 1.07)	27 465.10 €
Fonds propres ou emprunt	55 875.95 €
Total TTC	83 341.05 €

Le Maître d'ouvrage s'engage à se conformer aux critères d'éco-conditionnalité de développement durable définis par le Conseil Départemental.

Ces crédits sont prévus au budget unique 2019 à l'opération 75.

**25/2019 – DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour aider au financement des travaux de restauration des vitraux de l'église au titre du patrimoine rural non protégé pour un montant de 4 955.00 € HT soit 5 946.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 14 voix pour et une abstention (M. JAUMET) :

- de réaliser les travaux de restauration des vitraux de l'église,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,
- d'approuver le plan de financement suivant :

Montant HT :	4 955.00 €
Dépense subventionnable	120 000.00 €
Subvention sollicitée (25 % + CDS 1.07)	1 325.46 €
Fonds propres ou emprunt	4 620.54 €
Total TTC	5 946.00 €

Le Maître d'ouvrage s'engage à se conformer aux critères d'éco-conditionnalité de développement durable définis par le Conseil Départemental.

Ces crédits sont prévus au budget unique 2019 à l'opération 67.

**26/2019 – TRAVAUX SDEEG 2019 - ECLAIRAGE PUBLIC RD 1113 – DEMANDE SUBVENTION**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD1113, des travaux vont être réalisés sur le réseau et sur les installations de l'éclairage public.

Ces travaux vont être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde avec la possibilité d'obtenir une aide financière de 20 % du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide la réalisation des travaux d'éclairage public sur la RD 1113 pour un montant de 46 518.86 € HT,

- Sollicite une aide financière auprès du SDEEG correspondant à 20 % du montant HT des travaux soit 9 303.77 €.

**27/2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1/2019**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant afin de régler les dernières dépenses relatives à l'acquisition de matériel pour les services techniques, pour la rénovation des vitraux de l'église et l'achat d'un adoucisseur d'eau pour la salle polyvalente :

<b><u>OPERATIONS A AUGMENTER</u></b>		
Opération 69 – acquisitions matériels divers	Article 21571	+ 20.00 €
Opération 69 – acquisitions matériels divers	Article 21578	+ 30.00 €
Opération 67 – travaux église	Article 21318	+ 1 000.00 €
Opération 136 – salle polyvalente	Article 2188	+ 1 120.00 €
		2 170.00 €
<b><u>OPERATIONS A DEDUIRE</u></b>		
Opération 75 – complexe sportif	Article 21318	-. 1 050.00 €
Opération 75 – complexe sportif	Article 2188	- 1 120.00 €
		2 170.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité cette décision modificative.

**28/2019 – DECISION MODIFICATIVE N°2/2019**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes afin de prendre en compte les participations d'Orange pour le génie civil des différents travaux d'enfouissement du réseau Orange :

<b><u>RECETTES</u></b>		
Opération 143 – travaux parking gare	Article 1328	+ 530.00 €
Opération 139 – CAB	Article 1328	+ 4 856.00 €
		5 386.00 €
<b><u>DEPENSES</u></b>		
Opération 143 – travaux parking gare	Article 2313	+. 530.00 €
Opération 139 - CAB	Article 2315	+ 4 856.00 €
		5 386.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité cette décision modificative.

**29/2019 – DECISION MODIFICATIVE N°3/2019 ET 4/2019**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer l'ouverture de crédits et le virement de crédits suivants afin de régler les dépenses relatives à l'acquisition d'un aérateur pour les terrains de football avec la Commune de Podensac :

**OUVERTURE DE CREDITS**

<b><u>RECETTES</u></b>		
Opération 69 – acquisition matériel divers	Article 13248	+ 8 759.04 €
		<hr/> 8 759.04 €
<b><u>DEPENSES</u></b>		
Opération 69 – acquisition matériel divers	Article 21578	+ 8 759.04 €
		<hr/> 8 759.04 €

**VIREMENT DE CREDITS**

<b><u>OPERATIONS A AUGMENTER</u></b>		
Opération 69 – acquisitions matériels divers	Article 21578	+ 1 386.96 €
		<hr/> 1 386.96 €
<b><u>OPERATIONS A DEDUIRE</u></b>		
Opération 75 – complexe sportif	Article 21318	-. 1 386.96 €
		<hr/> 1 386.96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité cette décision modificative et autorise le maire à signer le devis et la convention correspondante avec la Commune de Podensac.

**30/2019 – COTISATION ADELFA 2019**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler notre adhésion à l'ADELFA (Association Départementale d'Etudes et de Lutte contre les fléaux Atmosphériques) pour un montant annuel de 200 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce renouvellement. Les crédits seront prévus au budget unique 2019 à l'article 6281.

**31/2019 – EFFACEMENTS DE DETTES SERVICES COMMUNAUX**

Monsieur le Maire présente un état d'effacement de dettes des services communaux (cantine et accueil périscolaire) que nous a transmis Monsieur le Trésorier de Cadillac d'un montant de 215.58 €.

Elle se répartit sur deux années budgétaires :

2015 : 164.50 €

2017 : 51.08 €

Cet état de dettes fait suite à des dossiers de surendettement et des décisions d'effacement de dettes.

Il est donc nécessaire d'annuler les recettes correspondantes qui ne seront pas recouvrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler ces recettes pour un montant de 215.58 €.

Les crédits sont prévus au chapitre 65 – article 6542.

### **32/2019 – CONVENTION D'ANIMATION CAP 33 AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Convergence Garonne et le Conseil Départemental ont engagé un partenariat pour organiser cette année l'opération CAP 33 sur le territoire communautaire dans le but de favoriser la pratique du sport loisir en famille cet été.

Une équipe de trois éducateurs sportifs professionnels et des associations issues du territoire, sous la direction du chef de projet politique sportive, favoriseront la pratique du sport loisir en famille cet été. Ceci permettra de proposer des activités de proximité diverses et variées, tant au niveau de pratique déjà existantes sur le territoire que sur la découverte de nouveaux sports.

Plusieurs activités réparties sur trois jours par semaine sont prévues sur les installations de la plaine des sports Georges Tachon : stake park, city stade et terrain de volley, salle de sports, terrain de football, terrain de tennis et le mur de pala, vestiaires. La journée finale CAP 33 TOUR se déroulera également sur la plaine des sports.

Monsieur le Maire précise que l'association de Hand Ball de Cérons est partenaire de ces animations.

Afin de définir les conditions d'accueil de ces activités sur nos installations, il est nécessaire de signer une convention avec la Communauté de Communes.

Après lecture de cette convention, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention d'animation CAP 33 avec la Communauté de Communes Convergence Garonne.

### **33/2019 – MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA MISSION LOCALE DES DEUX RIVES**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 janvier 2019 par laquelle le Conseil Municipal apportait son soutien à la Mission Locale des deux Rives pour une affirmation de celle-ci comme acteur local incontournable.

La Mission Locale des deux Rives connaît actuellement des difficultés financières graves liées à la non prise en compte de la réorganisation des territoires du Sud Gironde et à la baisse des dotations de l'Etat.

Conscients de cette situation particulièrement préjudiciable pour l'ensemble de notre territoire, les élus de CERONS souhaitent, par cette motion, alerter les pouvoirs publics sur l'importance de pérenniser les actions de la Mission Locale dans son périmètre d'action. Une veille particulière sur la gestion de la structure doit être entreprise afin de retrouver un équilibre financier.

Certaines populations ont besoin d'un accompagnement de proximité et de qualité pour sortir de la précarité. Alors qu'il paraît extrêmement urgent d'accompagner les publics en difficulté, la fragilisation de la Mission Locale est un très mauvais signal envoyé en direction des populations qui font le choix de vivre et de s'installer dans nos communes.

Depuis sa création, la Mission Locale des Deux Rives a aidé des milliers de jeunes. Elle doit pouvoir continuer sa mission d'utilité publique. Les responsables de la Mission Locale, élus et salariés, cherchent des solutions pour maintenir l'activité de ses travailleurs sociaux qui agissent au plus près du terrain.

La Commune de CERONS ainsi que les communes qui constituent la Communauté de Communes Convergence Garonne a toujours accompagné la Mission Locale pour qu'elle puisse accomplir l'ensemble de ses missions auprès des jeunes. Et son engagement n'a jamais faibli et ne faiblira pas !

Au vu de l'importance du rôle de la Mission Locale des deux Rives sur notre territoire, le conseil municipal demande à l'unanimité à ce que les engagements pris par l'ensemble des partenaires et de l'Etat en particulier soient tenus. Et cela dans les plus brefs délais.

### **34/2019 – MOTION CONCERNANT LES PROJETS DE REORGANISATION DE LA DGFIP**

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit par :

- Des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable ».
- La mise en place de conseillers comptables.
- La réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple).
- Des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le gouvernement promeut les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers de « maisons France service » et de formes d'accueil itinérants. Ceux-ci sont censés permettre à la

population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGFIP. En particulier, pour les communes où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, services des impôts aux particuliers, service des impôts des entreprises...etc) et seraient remplacés par une « Maison France Service », la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public, le service rendu au public et l'économie locale.

En effet, la plupart des agents des Finances Publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet.

Pour notre commune de Cérons, cela se traduirait par le départ du service de gestion comptable des communes actuellement situé à la Trésorerie de Cadillac pour LA REOLE. Cela va impacter les services de la mairie mais également les particuliers concernant le recouvrement des recettes. Cela se traduit aussi par le transfert du SIE de LANGON à CENON pour les entreprises de notre territoire et plus particulièrement celles de CERONS.

La fermeture de ce service pénalisera d'abord la population. Les conséquences évidentes de cette fermeture occasionneront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins économiques, l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront dans les services qui seront maintenus en nombre restreint.

En outre, il faut rappeler l'importance d'une Trésorerie pour les collectivités dans l'aide et le soutien apportés au quotidien notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore le paiement des salaires des employés territoriaux.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et une abstention (Mme GENVRIN) demande au Gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

En conséquence, il demande que le la Trésorerie de CADILLAC et le SIE de LANGON soit maintenu, pérennisé et renforcé afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 heures 15.